

2019-5213
2022-08-18

Si-183 Grade Technique

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT

INSECTICIDE LIQUIDE
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

PRINCIPE ACTIF : 98Sumithrin.....92,6%

NO D'HOMOLOGATION 34492 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

SUMITOMO CHEMICAL CO., LTD.
7-1 Nihonbashi 2-Chome Chou-Ku
Tokyo 103-6020 JAPAN

Agent canadien : Valent Canada Inc.
201-230 Hanlon Creek Blvd.
Guelph, ON N1C 0A1
(519) 767 - 9262

Contenu Net :

MODE D'EMPLOI : Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication d'un produit antiparasitaire homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PREMIERS SOINS :

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche à bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE : EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.

Éviter d'inhaler les vapeurs. Porter des vêtements de protection et des gants de caoutchouc. Bien se laver à l'eau et au savon après la manipulation et avant de manger, de boire ou de fumer. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les porter de nouveau.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES : Ce produit est extrêmement toxique pour les poissons et les autres organismes aquatiques. Ne pas déverser des effluents contenant ce produit dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans ou les eaux à usages publics. Ne pas déverser des effluents contenant ce produit dans les égouts sans avoir préalablement avisé les autorités responsables du traitement des eaux usées. Ce produit est aussi dangereux pour les prédateurs et les parasites invertébrés non visés.

ENTREPOSAGE : Conserver le produit dans son contenant d'origine lors de l'entreposage. Le produit doit être entreposé dans un endroit frais, sec, bien ventilé et à l'écart des semences, de la nourriture destinée aux animaux, des engrais ou de tout autre pesticide. Tenir loin du feu, des flammes nues ou de toute autre source de chaleur.

ÉLIMINATION : Les fabricants canadiens du produit doivent éliminer les matières actives et les contenants qui ne servent plus en respectant les règlements municipaux et provinciaux. Pour de plus amples renseignements, notamment sur la façon de nettoyer les déversements accidentels, veuillez communiquer avec le fabricant et les organismes provinciaux de réglementation.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.